




www.bcp95.fr ;  Badminton Club de Pontoise - BCP ;

 badminton_club_pontoise

**SAISON 2021 / 2022
INSCRIPTION ADULTE**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

**PHOTO A
COLLER ICI**

Déjà licencié au BCP la saison précédente Nouveau licencié

Licencié dans un autre club Créneau (jour et heure):

Nom : Prénom :

Nationalité :

Sexe : Masculin Féminin Date de Naissance : __ / __ / __

Adresse :

Code Postal : _____ Ville :

Tél. Domicile : __ / __ / __ / __ / __ Tél. Portable : __ / __ / __ / __ / __

Adresse e-mail (obligatoire) :@.....

Souhaitez-vous un reçu pour votre employeur ou votre C.E. ? Oui Non

J'accorde ou Je n'accorde pas ma permission pour que le BCP publie des photos et/ou vidéos prises de ma personne. Ces images seront exploitées dans le cadre de la mise à jour du site du club et de ses réseaux et/ou dans les publications des bulletins municipaux.

Je consens ou Je ne consens pas à ce que mes coordonnées (mail et téléphone) soient utilisées dans le cadre de la communication interne du club.

Si vous désirez obtenir des informations ou vous inscrire à des tournois privés, envoyez un mail à l'adresse badclubpontoise95@gmail.com pour être ajouté à la liste de diffusion.

PIECES A FOURNIR EN PLUS DE CETTE FICHE DUMENT REMPLIE

- Une photo d'identité à coller ou àagrafer sur cette fiche.
- Le certificat médical de la Fédération Française de Badminton de moins de 3 ans ou le questionnaire de santé dûment rempli.
- Le formulaire de prise de licence FFBA d dûment rempli (à récupérer au forum des associations, sur le site www.bcp95.fr ou au gymnase, ou bien à imprimer soi-même).
- NB : Pour les inscrits de la saison 2020-2021 (dès septembre), un avoir de 30 euros est proposé sur l'inscription de la nouvelle saison. Je souhaite en bénéficier : Oui Non
- Le règlement de 180€ ou 150€ en espèces, par virement ou par chèque à l'ordre du BCP.
- Signature du règlement interne ci-contre.

REGLEMENT INTERNE

Art. 0 : Tout dossier **incomplet** sera refusé.

Art. 1 : Pour leur confort et leur sécurité, les joueurs doivent avoir un équipement de sport adéquat. Ils doivent **impérativement** changer de chaussures pour accéder à la salle et laisser leurs affaires dans les vestiaires. Par ailleurs les chaussures doivent avoir des semelles qui ne marquent pas le sol.

Art. 2 : Les joueurs montent et démontent les terrains, ne laissent pas de débris sur l'aire de jeux ainsi que dans les vestiaires (volants usagés, bouteilles, etc...) Des poubelles sont à leur disposition dans le gymnase.

Art. 3 : Les volants (plastiques ou en plumes) sont fournis par le club lors des entraînements et sont à la charge des joueurs lors des séances de « jeu libre ».

Art. 4 : Le Badminton Club de Pontoise décline toute responsabilité concernant les vols pouvant être commis dans le gymnase.

Art. 5 : Lors des séances de « jeu libre », il est souhaitable qu'un roulement sur les terrains se fasse environ toutes les 20 minutes.

Art.6 : Les jeunes licenciés n'étant couverts par l'assurance du club qu'au moment où ils sont pris en charge par un responsable du club, les personnes accompagnant les enfants à leur séance d'entraînement sont priées de s'assurer de la présence du responsable avant de partir.

Art. 7 : Les joueurs poussins et benjamins (U11 et U13) durant toute la séance de jeu libre à laquelle ils participent devront obligatoirement être accompagnés d'un responsable légal. Les minimes, cadets et juniors sont autorisés à venir seuls et à jouer uniquement si des adultes sont présents dans la salle sous couvert d'une décharge de leurs parents.

Art. 8 : Pour inviter des personnes extérieures au Badminton Club de Pontoise : ces personnes doivent être obligatoirement titulaires d'une licence prise à la FFBA pour la saison en cours. Prévenir le président afin de donner la date de venue de ce joueur ainsi que son nom.

Art. 9 : Pour avoir accès aux installations, tout joueur devra avoir rendu son dossier d'inscription complet et ce dans les quinze jours qui suivent son premier essai.

Art. 10 : Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise est définitive, aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison.

Art. 11 : Tout licencié déclare adhérer à l'assurance « responsabilité civile et individuelle accident » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.

Art. 12 : Tout comportement jugé excessif et irrespectueux vis-à-vis des autres joueurs, des entraîneurs et du matériel ou ne respectant pas les articles précités, pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du créneau et/ou du club.

Art. 13 : Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise implique l'adoption du présent règlement.

Signature du joueur